



**Rapport de la commission Encouragement des activités
culturelles au Grand Conseil**

en réponse

**à la pétition « L'accès des jeunes à la culture doit être
renforcé »**

(Du 25 juin 2026)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 6 mai et 25 juin 2026, la commission Encouragement des activités culturelles a examiné la pétition « L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé » en présence de la cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC), de la cheffe du service de la culture (SCNE) et d'une juriste.

Composition de la commission

Présidence : M^{me} Patricia Borloz
Vice-présidence : M. Nicolas de Pury
Rapporteur : M. Jonathan Marty
Membres : M. Blaise Courvoisier
M^{me} Emma Gossin
M. Julien Gressot
M^{me} Caroline Juillerat
M. Boris Keller
M^{me} Catherine Loetscher
M. Christian Mermet
M^{me} Alina Oppikofer
M. Gil Santschi
M^{me} Marie-Jeanne Tschudi

Elle a été soutenue dans ses travaux par M^{me} Alexandra Bréa, assistante parlementaire.

2. PÉTITION

La pétition suivante a été déposée le 28 octobre 2025, dans le cadre de la session des jeunes 2025 « 100 voix » :

« L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé »

Contenu :

La session des jeunes estime indispensable de renforcer et d'améliorer l'accès à la culture pour la jeunesse du canton. Par 61 voix contre 11 et 10 abstentions, elle appelle le Grand Conseil / la commission du Grand Conseil à adopter un objet

parlementaire visant à la création d'un groupe de travail mixte, notamment composé de jeunes et de représentant-e-s de l'administration compétent-e-s pour les questions culturelles et de la jeunesse. La commission aura pour tâches de proposer des mesures concrètes à même d'atteindre l'objectif général formulé et – en ce sens – en éliminer les freins principaux, comme les coûts trop élevés. Elle devra notamment superviser la création d'une plateforme numérique permettant de promouvoir les événements culturels dans le canton et les avantages réservés aux jeunes. Outre la promotion d'offre déjà existante, la commission mettra sur pieds des solutions concrètes adaptées aux jeunes, répondant notamment aux problèmes liés au coût ainsi qu'à la légitimité des jeunes à fréquenter certains lieux culturels.

Développement :

Il ressort de l'expérience des jeunes pétitionnaires que l'information sur l'offre culturelle, en particulier celle destinée aux jeunes, n'est pas suffisamment connue des intéressé-e-s. Par ailleurs, cette offre est considérée comme pas toujours attractive et adaptée. Typiquement, une initiative telle que l'AG culturel est trop peu connue et utilisée. En ce qui concerne la plateforme numérique, elle regroupera l'ensemble des événements culturels du Canton de Neuchâtel. Tout un chacun sera libre de soumettre un événement pour agrémenter ce catalogue, afin d'inciter la population – et notamment les jeunes – à devenir acteur et actrices des offres culturelles. La communication autour de ce catalogue sera axée sur les jeunes de 15 à 25 ans et diffusée via des canaux adaptés à ce public cible.

La pétition a été transmise à la commission Encouragement des activités culturelles par décision du bureau du Grand Conseil, le 20 novembre 2025.

3. TRAITEMENT DE LA PÉTITION PAR LA COMMISSION

3.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

Lors de sa séance du 6 mai 2026, la commission a auditionné des représentant-e-s des pétitionnaires, lesquel-le-s ont présenté les motifs ayant conduit au dépôt de la pétition.

Les pétitionnaires estiment que l'offre culturelle reste encore trop peu visible et insuffisamment mise en valeur. Ils et elles soulignent également que les coûts liés à l'accès à la culture, tels que les prix d'entrée, les frais de transport ou encore les dépenses de restauration, représentent des freins importants pour les jeunes. Enfin, ils et elles relèvent une certaine inadéquation de l'offre actuelle, ainsi qu'un manque de diversité dans les propositions culturelles disponibles.

Le projet prévoit la création d'un groupe de travail ou d'un comité culturel qui pourrait s'inscrire dans le cadre du [contre-projet](#) proposé par le Grand Conseil en réponse à l'initiative « 1% pour la culture ». Ce comité aurait pour mission de mieux valoriser et faire connaître les offres culturelles existantes, d'en renforcer la diffusion et de développer de nouvelles propositions, notamment autour des cultures émergentes. Il pourrait également soutenir des projets portés par et pour les jeunes, à travers l'organisation d'événements ou de concours visant à accroître la visibilité de certaines activités culturelles. Le comité aurait également pour rôle de rechercher des solutions concrètes afin de rendre ces activités plus accessibles financièrement, par exemple en proposant des réductions sur les transports publics ou des tarifs préférentiels pour certaines offres culturelles. Il veillerait également à lutter contre une certaine forme d'inégalité territoriale : de nombreuses activités culturelles sont concentrées à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, tandis que les habitant-e-s des régions périphériques disposent de moins d'opportunités d'accès à la culture. Enfin, le comité serait chargé de proposer des activités adaptées à toutes les tranches d'âge afin de mieux répondre aux attentes des différents publics et ainsi de contribuer à faciliter l'accès à certaines activités spécifiques.

Le comité serait composé de professionnel-le-s de la culture, de représentant-e-s de l'État

ainsi que de jeunes. Pour ces dernier-ère-s, l'âge serait limité à 25 ans, avec un renouvellement régulier des membres afin d'assurer une meilleure adaptation aux attentes et aux besoins. Leur représentation devrait par ailleurs refléter l'ensemble du canton, sur le plan tant géographique que socioculturel.

Les pétitionnaires relèvent qu'ils et elles ont été surpris-e-s de constater, lors de la session des 100 voix, que l'AG culturel et l'agenda culturel Culturoscopo sont très peu connus des jeunes. Ils et elles considèrent qu'il serait pertinent de renforcer la communication autour de ces deux dispositifs et intéressant de créer un site internet ou une plateforme centralisant l'ensemble des offres culturelles destinées aux jeunes. Ils et elles soulignent également que l'accès à la culture diffère selon le parcours de formation des jeunes. Alors que les élèves de la scolarité obligatoire et des lycées bénéficient d'un accès relativement facilité à la culture, les jeunes en apprentissage rencontrent davantage de difficultés.

3.2. Position du Conseil d'État

Sur le principe, le Conseil d'État est sensible aux demandes formulées par les pétitionnaires. Il réaffirme sa volonté de lutter contre une conception élitiste de la culture en favorisant un accès à ce domaine ouvert à toutes les générations et à l'ensemble des catégories sociales. Il relève toutefois qu'un axe dédié à la jeunesse figure déjà dans le rapport 24.024 récemment adopté. Dès lors, au regard des décisions qui viennent d'être prises, bien qu'il partage une part des préoccupations exprimées par les pétitionnaires, il estime qu'il paraît difficile d'envisager une suite substantielle aux requêtes formulées dans le cadre de la pétition, en particulier si elles sollicitent des ressources financières supplémentaires.

3.3. Débat et position de la commission

Les commissaires ont salué le travail, l'enthousiasme et l'engagement des pétitionnaires. Ils et elles ont posé de nombreuses questions afin de mieux comprendre leurs préoccupations et besoins.

Certains commissaires se sont déclaré-e-s surpris-e-s d'entendre que les jeunes perçoivent l'offre culturelle comme peu visible, alors même qu'ils et elles appartiennent à une génération largement familiarisée avec internet et les réseaux sociaux. Ils et elles ont également été étonné-e-s d'apprendre que l'AG culturel, le Culturoscopo ou la CarteCulture de Caritas demeurent peu connus auprès d'une partie de la jeunesse.

Concernant les coûts liés à l'accès à la culture, plusieurs commissaires ont souligné la nécessité de distinguer les événements commerciaux, comme le cinéma ou certains concerts, des spectacles proposés par des actrices et acteurs culturels bénéficiant de peu de soutien. Ils et elles ont relevé que ces dernier-ère-s disposent déjà de ressources limitées et ne peuvent donc pas se permettre de réduire davantage leurs tarifs. S'ils et elles reconnaissent que le prix des billets de certains festivals peut représenter un coût important pour les jeunes, ils et elles ont toutefois rappelé que ces manifestations sont, dans la plupart des cas, organisées par des acteurs privés plutôt que par les institutions, et que ce sont donc eux qui déterminent les tarifs. Ils et elles ont également souligné que le Grand Conseil a récemment accepté un projet pilote qui permettra aux jeunes de moins de 25 ans d'acquérir un abonnement à prix réduit (cf. rapport 21.003). Cette mesure devrait résoudre en partie la problématique du coût des transports.

Si une majorité des commissaires considèrent que des échanges entre les politiques, le milieu de la culture et les jeunes doivent avoir lieu et être favorisés, plusieurs commissaires ont également indiqué ne pas comprendre quel rôle le comité culturel imaginé dans le cadre du projet et l'administration pourraient jouer dans le soutien à des cultures naissantes et quelles seraient les lacunes dans ce domaine.

Certain-e-s commissaires ont estimé que la création d'un comité est une idée intéressante, mais craignent qu'une commission *ad hoc* composée d'un grand nombre de membres ne génère beaucoup de discussions sans pour autant être réellement efficace, à moins que

ses objectifs ne soient clairement définis. Ils et elles ont toutefois relevé que, si ces objectifs sont trop strictement encadrés et le fonctionnement du comité trop rigide, les jeunes risquent également de ne pas s'y reconnaître.

Le département a rappelé que le service de la culture ne fait pas de programmation et qu'il ne peut donc pas directement agir sur l'offre. De même, la promotion de spectacles ou d'offres culturelles ne relève pas de sa responsabilité. S'agissant de l'AG culturel, celui-ci ne relève pas du champ de compétences du canton ; le service s'efforce néanmoins d'en assurer la promotion dans la mesure de ses possibilités.

Concernant l'accès à la culture au postobligatoire, en particulier pour les jeunes effectuant un apprentissage, plusieurs commissaires ont souligné que la commission a choisi, dans le cadre du rapport 24.024, principalement pour des questions budgétaires, de se concentrer sur l'école obligatoire. Ils et elles ont estimé que la commission doit rester cohérente et ne pas revenir immédiatement avec une autre proposition peu après.

Face à la volonté des jeunes d'être davantage associé-e-s aux processus décisionnels en matière de culture, une partie de la commission a indiqué vouloir identifier une solution leur permettant de participer plus activement aux réflexions et aux débats. Une piste consisterait à inviter les jeunes, notamment par le biais des parlements des jeunes, à prendre part à certaines séances, sans pour autant créer une nouvelle commission *ad hoc*, ce qui n'engendrerait aucun coût supplémentaire. Il conviendrait toutefois de définir clairement le cadre de cette collaboration ainsi que les actions pouvant être menées conjointement. Les jeunes pourraient ainsi jouer un rôle d'ambassadeurs et ambassadrices auprès de leur génération, en contribuant à la diffusion de l'information et à la valorisation des initiatives culturelles.

Concernant les aspects financiers, plusieurs commissaires, tout comme le département, ont relevé que les 14,5 millions de francs votés dans le cadre du rapport 24.024 ne peuvent pas être affectés à d'autres usages que ceux décidés par le Grand Conseil, et qu'au vu des décisions récemment prises et des montants déjà alloués ces dernières années à la culture, il est difficile de solliciter des moyens supplémentaires. Certain-e-s commissaires ont également souligné que le travail a déjà été réalisé de manière indirecte à travers les décisions récemment votées et qu'il convient désormais de voir comment celui-ci se poursuivra dans le cadre du contre-projet. Le service de la culture doit disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre des mesures adoptées.

Au terme des discussions, soucieuse de répondre au moins partiellement aux préoccupations des pétitionnaires, de mettre en valeur leur action et leur engagement et estimant que certains aspects en matière d'accès à la culture peuvent et doivent être améliorés notamment grâce à une meilleure diffusion de l'information, à un renforcement des échanges et de la communication et à une valorisation accrue de l'existant, sans nécessairement solliciter d'importants moyens financiers supplémentaires, la commission a décidé de donner suite en partie à la pétition en faisant usage de son droit d'initiative par le biais d'un postulat (*cf. annexe*). Ce dernier invite le Conseil d'État à examiner dans quelle mesure et par quels biais il pourra améliorer la promotion et la communication autour de l'[AG culturel](#) et de la [plateforme Culturoscopé](#) et favoriser les échanges et le dialogue avec les jeunes.

4. CONCLUSION

4.1 Proposition de la commission

Par 6 voix contre 3 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil de donner suite, en partie, à cette pétition par le biais d'un postulat.

4.2 Postulat déposé (cf. annexe)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 26.144, du 25 juin 2026, « Renforcement de l'accès des jeunes à la culture ».

4.3 Classement de la pétition

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de considérer la pétition comme traitée et d'en prononcer le classement.

4.4 Préavis sur le traitement du rapport (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que cet objet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

À l'unanimité, la commission a adopté le présent rapport en date du 25 juin 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 juin 2026

Au nom de la commission	
Encouragement des activités culturelles :	
<i>La présidente,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
P. BORLOZ	J. MARTY

25 juin 2026

26.144

Postulat de la commission Encouragement des activités culturelles**Renforcement de l'accès des jeunes à la culture***Contenu*

La pétition « L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé ! » a été acceptée lors de la session des jeunes 2025 par 61 voix (11 abstentions, 11 contre). La commission, à la suite de l'audition des pétitionnaires, demande au Conseil d'État de prendre les mesures suivantes :

- Promouvoir l'AG culturel et la plateforme CulturoscopoPe auprès des jeunes du canton. Il s'agirait en particulier de solliciter les communes, les écoles obligatoires et postobligatoires (lycées, CPNE) ainsi que l'Université et les hautes écoles du canton, afin d'évaluer les moyens les plus pertinents de faire connaître ces deux outils et d'en favoriser l'utilisation par les jeunes ;
- Intégrer les jeunes pour des échanges réguliers concernant l'accès à la culture.

Développement

La commission est sensible au fait que des outils d'accès à la culture comme le CulturoscopoPe (plateforme qui recense les événements culturels) ainsi que l'AG Culturel (offre pour les jeunes de moins de 26 ans qui leur permet, pour 100 francs par an, d'accéder gratuitement ou à prix réduit à des événements culturels) ne sont pas assez connus par les jeunes, notamment parce que les lieux de formation n'en font pas suffisamment la promotion. Le Conseil d'État est ainsi prié de faire une promotion active de ces deux outils facilitant l'accès à la culture auprès des lieux de formation du canton. Cette démarche apparaît d'autant plus pertinente que l'AG culturel bénéficie d'un soutien financier du canton.

La commission est également sensible au fait qu'un dialogue régulier permettrait de mieux connaître les coutumes, les freins ainsi que les envies de la jeunesse en matière de culture. La création d'une commission *ad hoc*, tel que suggéré dans la pétition, n'étant pas jugée pertinente pour obtenir l'effet recherché, à savoir la baisse des freins à l'accès à la culture, la commission recommande que le Conseil d'État détermine le ou les moyens les plus utiles pour dialoguer avec les jeunes.

Première signataire : Patricia Borloz, présidente de la commission Encouragement des activités culturelles.